

République Française  
\*\*\*\*\*  
Meurthe-et-Moselle

**DELIBERATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de FLAVIGNY-SUR-MOSELLE**  
\*\*\*\*\*  
**SEANCE DU 12 DÉCEMBRE 2022**

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	12	12 + 6 pouvoirs

Date de convocation  
8 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre à vingt heures quinze, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Marcel TEDESCO**, maire.

Présents : **Cathy GREINER, Dominique RAVEY, Pascal DURAND, Marie-Claude CARDOT, Guillaume ÉTÉVÉ, Gérard GEORGEL, Stéphanie HINDELANG, Sébastien FRESSE, Laurent NOISETTE, Jean-Claude ROMARY, Frédéric SIMONIN, Marcel TEDESCO.**

Absents : **Séverine HUSSON.**

Représentés : **Dominique ROUSSEAU par Stéphanie HINDELANG, Christine MEYER par Pascal DURAND, Anthony GIRAUD par Dominique RAVEY, Anne ROZAIRE par Cathy GREINER, Valérie JACOB par Marie-Claude CARDOT, Christian BOURGAUX par Marcel TEDESCO.**

**Monsieur Pascal DURAND** a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Renouvellement d'une ligne de crédit pour le projet intergénérationnel**  
**N° de délibération : 53\_2022**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	18	18	0	0	0

### **RENOUVELLEMENT D'UNE LIGNE DE CREDIT DE 1 000 000 € POUR LE PROJET INTERGENERATIONNEL**

Le Maire rappelle que, par délibération en date du 20 décembre 2019, le conseil avait contracté un emprunt de 800 000 € et ouvert une ligne de trésorerie de 1 000 000 € pour permettre le financement du projet intergénérationnel dans l'attente du versement des différentes subventions.

Si l'emprunt contracté a été encaissé début d'année dernière, la ligne de trésorerie n'a, quant-à-elle, pas été utilisée en 2021. Son renouvellement avait été voté dans la délibération n°57/2021.

Cette année encore, les crédits disponibles ont été suffisants pour couvrir les dépenses des travaux, cette ligne de trésorerie n'a donc pas été utilisée. Or, sa durée est limitée à un an et viendra à échéance le 01 janvier prochain. Si la commune souhaite mettre en place une nouvelle ligne de trésorerie courant 2023, lorsque la collectivité en aura besoin, il est nécessaire de demander l'accord du Conseil Municipal.

**En conséquence, le Maire propose que l'assemblée délibérante :**

- **DONNE SON ACCORD** sur la mise en place d'une nouvelle ligne de trésorerie d'un million d'euros pour 2023,
- **L'AUTORISE** à signer la mise en place de cette ligne de trésorerie et tous les documents qui s'y rattachent.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Marcel TEDESCO,  
maire



Marcel TEDESCO

MARCEL TEDESCO  
2022.12.13 14:44:45 +0100  
Ref:20221213\_143406\_1-1-O  
Signature numérique  
Maire